

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 27 juin 2023
Délibération n : 2023_52
Date de convocation : 20 juin 2023

Objet : **Décision modificative N°5**
Contrat de Parc travaux sur l'adduction d'eau
dans les bâtiments de l'Arche des cimes et du Soum

Par la suite d'une convocation en date du 20 juin 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 27 juin 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, excusé
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le Code général des Collectivités Territoriales,
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération régionale 2020-714 instituant le contrat de Parc 2021-2023 ;
- Le contrat de Parc signé par la Région SUD et les Présidents des Parcs naturels régionaux ;
- La délibération n°2023_12 du 28 février 2023 approuvant la demande de financement et le plan de financement du contrat de Parc « Rénovation thermique des adductions d'eau de l'Arche des cimes et du Soum ».

Considérant :

- La nécessité pour le Parc naturel régional du Queyras de rénover les adductions d'eau des bâtiments de l'Arche des cimes à Abriès-Ristolas et du musée du Soum à Saint-Véran ;
- La subvention obtenue sur le contrat de Parc.

Le Comité syndical, réuni le 27 juin 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés :	30
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre :	00
Nombre de membres présents :	12	Pour :	30
Nombre de membres représentés :	04	Abstentions :	00

décide :

- De procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2023 pour le financement des travaux sur l'adduction d'eau dans les bâtiments de l'Arche des cimes et du Soum.

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 27 juin 2023
Délibération n : 2023_52
Date de convocation : 20 juin 2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le
ID : 005-250500600-20230627-2023_052-BF

Objet : **Décision modificative N°5**
Contrat de Parc travaux sur l'adduction d'eau
dans les bâtiments de l'Arche des cimes et du Soum

SECTION D'INVESTISSEMENT EN CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1311	160	Contrat de Parc – Rénovation thermique des adductions d'eau de l'Arche des Cimes et du Soum	12 000.00 €
Total				12 000.00 €

DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	160	Contrat de Parc – Rénovation thermique des adductions d'eau de l'Arche des Cimes et du Soum	12 000.00 €
Total				12 000.00€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

